

Province de Québec MRC du Fjord-du-Saguenay Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de Conseil tenue le lundi 7 décembre 2020 à 19 h.

Formant quorum

259-2020 Déclaration, Municipalité alliée contre la violence conjugale

- Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);
- ➤ Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
- Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
- Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes;
- Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
- Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
- Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement de maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maison membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de proclamer Sainte-Rose-du-Nord, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Extrait certifié conforme ce 10^e jour de décembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Girárd, gma